

PROJET PILOTE

Responsables d'un service
de garde éducatif
en communauté et en entreprise





Devenez partenaire d'un projet innovant de création de nouvelles places en service de garde éducatif pour les enfants de 0-5 ans.

Au printemps dernier le ministère de la Famille instaurait un projet pilote dans le but d'assouplir et d'élargir les lieux admissibles à l'opération d'un service de garde en milieu familial accrédité. Pour la première fois, il est possible de conserver les avantages de la garde en milieu familial dans un environnement autre qu'une résidence privée.

Ce type de garde en communauté et en entreprise répond à un besoin criant actuel soit, le manque de places en service de garde et permet d'offrir une meilleure conciliation travail-famille. Voilà une opportunité pour les municipalités d'augmenter les services aux familles et aussi pour les employeurs de se distinguer, d'attirer et de retenir leurs employés.

Le Bureau coordonnateur du CPE de la Petite-Nation, qui supervise la garde en milieu familial pour le territoire de la MRC Papineau est à la recherche de partenariats et de locaux afin de démarrer des projets innovants pour aider les familles de notre communauté.

Étapes pour déposer un dossier

- 01 TROUVER
UN LOCAL
- 02 CONTACTER
LE BUREAU COORDONNATEUR
- 03 TROUVER UNE REQUÉRANTE À
LA RECONNAISSANCE
- 04 EFFECTUER
LES FORMATIONS OBLIGATOIRES
- 05 DÉPOSER LA DEMANDE
DE RECONNAISSANCE AU
BUREAU COORDONNATEUR
- 06 DÉPOSER LE PROJET PILOTE
AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE



COMMUNICATION

**CATHERINE BOISVERT
DIRECTRICE ADJOINTE BC**

CONTACT

819-427-6567

conformite@cpepetitenation.ca
381 rue Papineau, Papineauville



SITE WEB

www.cpebcpetitenation.com



@cpebcpetitenation

www.cpebcpetitenation.com

Le Local idéal

Les locaux qui seront utilisés dans le cadre du projet-pilote seront soumis à la Directive sur les projets-pilotes de responsables de service de garde éducatif en communauté. Le bureau coordonnateur sera responsable de reconnaître l'adéquation des lieux et de faire des recommandations pour que ceux-ci deviennent conformes.

- Les locaux doivent être dédiés exclusivement à la prestation des services de garde
- Pendant les heures d'ouverture, l'accès aux locaux doit être contrôlé en tout temps et limité aux personnes offrant et recevant les services de garde (RSGE, BC, parents et enfants reçus)
- Un espace suffisant eu égard au nombre et à l'âge des enfants reçus
- Un endroit désigné pour prendre les repas et les collations
- Un endroit désigné pour faire la sieste
- Des installations sanitaires à l'usage exclusif des enfants du service de garde
- Un espace éclairé et lumineux pour les jeux et les activités des enfants
- Un téléphone fonctionnel et accessible
- Un détecteur de fumée
- Un détecteur de monoxyde de carbone
- Un extincteur
- Deux espaces de rangement, hors de portée des enfants, à l'écart des denrées alimentaires, où pourront être rangés les médicaments, les insectifuges et les produits toxiques
- Un accès à un espace de jeu extérieur ou à un parc à proximité
- Un local sécuritaire, propre, en bon état d'entretien, bien aéré et à une température d'au moins 20°C



Conditions à remplir pour la requérante

*L'équipe du bureau coordonnateur peut aider à trouver une responsable en service de garde éducatif.

- ♥ être âgée d'au moins 18 ans et être autorisée à travailler au Canada ;
- ♥ être présente sur les lieux durant les heures d'ouverture du service, sauf à l'occasion d'un remplacement d'urgence ou occasionnel ;
- ♥ démontrer des aptitudes à communiquer et à établir des relations affectives significatives avec les enfants ainsi qu'à collaborer avec les parents et le bureau coordonnateur ;
- ♥ avoir la santé physique et mentale permettant d'assurer la prestation de services de garde aux enfants ;
- ♥ avoir la capacité d'offrir un milieu de garde assurant la santé, la sécurité et le bien-être des enfants ;
- ♥ accompagner et soutenir les enfants dans leurs jeux et leurs explorations pour mettre en application le programme éducatif ;
- ♥ disposer dans le local où elle entend offrir le service d'un espace suffisant en fonction du nombre d'enfants qu'elle recevra et de leur âge ;

De plus, elle doit démontrer qu'elle ne présente pas un danger moral ou physique pour les enfants qu'elle recevra. À ce titre, elle devra faire effectuer, la vérification de l'absence d'empêchement par un corps de police du Québec.



3 soutiens financiers pour le démarrage.

Dès maintenant, les personnes qui ouvriront un service de garde en milieu familial reconnu par le ministère de la Famille sur le territoire de la MRC Papineau auront droit à une contribution pouvant aller jusqu'à 7 650 \$ pour rembourser les différents frais liés au démarrage.

Le projet « Un porte ouverte vers l'éducation » a été réalisé grâce à la contribution financière des Alliances pour la solidarité, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

MFA

3500\$



- Remplir les conditions prévues à la Loi et ses règlements pour être reconnues;
- Obtenir sa reconnaissance et à recevoir minimum deux enfants dans un délai de 30 jours suivant la date de sa reconnaissance;
- Maintenir la reconnaissance obtenue et à recevoir des enfants durant au moins un (1) an
- Accun compte à rendre

FQIS

3500\$



- Obtenir une reconnaissance du CPE-BC avec places subventionnées;
- Réaliser le projet tel que prévu dans les 12 mois suivant sa date de reconnaissance;
- S'engager à maintenir son service de garde pour une période minimale de 36 mois suivant l'ouverture, sans quoi la contribution obtenue devra être remboursée au prorata des mois restants;
- Remboursement sur présentation de factures

CPE/BC

650\$



- Le bureau coordonnateur du CPE de la Petite-Nation offrira une contribution financière, aux responsables ayant obtenu leur reconnaissance, de 650 \$ couvrant les investissements nécessaires liés au démarrage d'un service de garde éducatif en milieu familial:
 - Formation obligatoire de 45 heures
 - Formation obligatoire MAPAQ de 3.5 heures
 - Formation cours de premiers soins de 8 heures
 - Formation annuelle pour les deux premières années
- Trousse de démarrage (détecteur de monoxyde de carbone, détecteur de fumée, extincteur, trousse de premiers soins).
- Remboursement sur présentation de factures

**SUBVENTIONS
TOTAL**

7 650\$

CONTACT

**CATHERINE BOISVERT
DIRECTRICE ADJOINTE BC**

CPE de la Petite-Nation
381 rue Papineau, Papineauville
819-427-6567
conformite@cpepetitenation.ca



@cpebcpetitenation